

« La reprise d'activité, encore des questions... sérieux ?! »

Webinaire | 28 mai 2020



LA REPRISE...

Comment l'envisagez-vous ?
Comment y êtes-vous préparé ?

AST67 VOUS ACCOMPAGNE

sous l'angle de la **prévention
primaire du risque biologique**

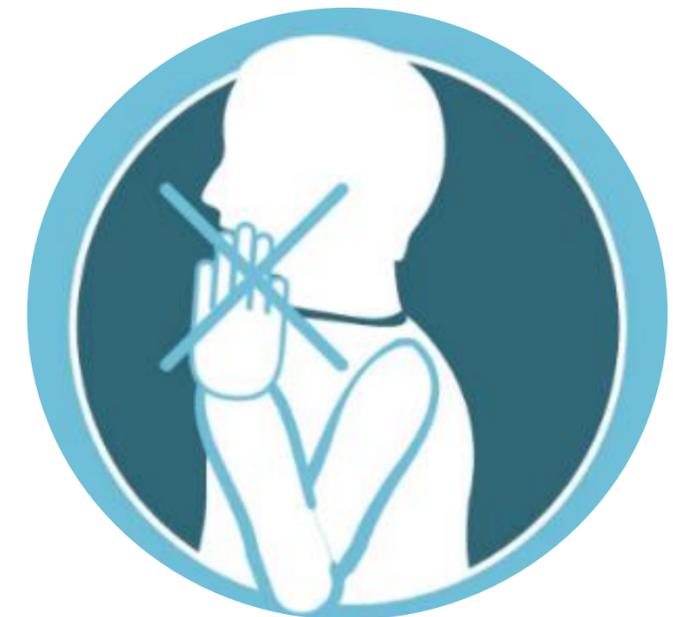
Sommaire

1. Prévention collective
2. Contacts à risque
3. Prévention individuelle
4. Aide financière et dispositif d'appui
5. Retour au travail, le suivi individuel
6. Surveillance de l'apparition du virus dans l'entreprise
7. Dispositif d'accompagnement d'AST67

SARS COV2

- ▶ **Transmission** par la projection de gouttelettes infectieuses (postillons) vers les autres et sur les surfaces :
 - ▶ Parler : environ 1,5m
 - ▶ Eternuer, tousser : jusqu'à 5-6 m

- ▶ **Risque de contamination :**
 - ▶ En inhalant
 - ▶ En touchant une surface contaminée puis en portant les mains ou un objet contaminé à notre visage : nez, yeux et bouche sont des portes d'entrée pour le virus.



Durée de vie du virus



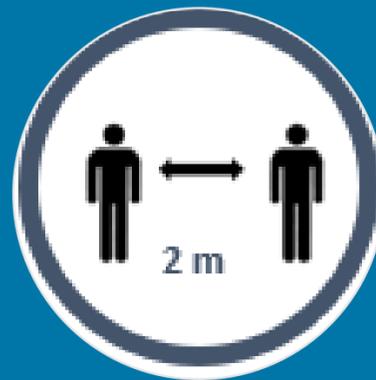
**La prévention est :
d'abord COLLECTIVE
et individuelle.**

Elle doit être ANTICIPÉE !

Se protéger



Gestes
barrières



Distanciation
2 mètres



Masque
en complément

PRATIQUES A APPLIQUER POUR SE PROTEGER ET PROTEGER SON ENTOURAGE

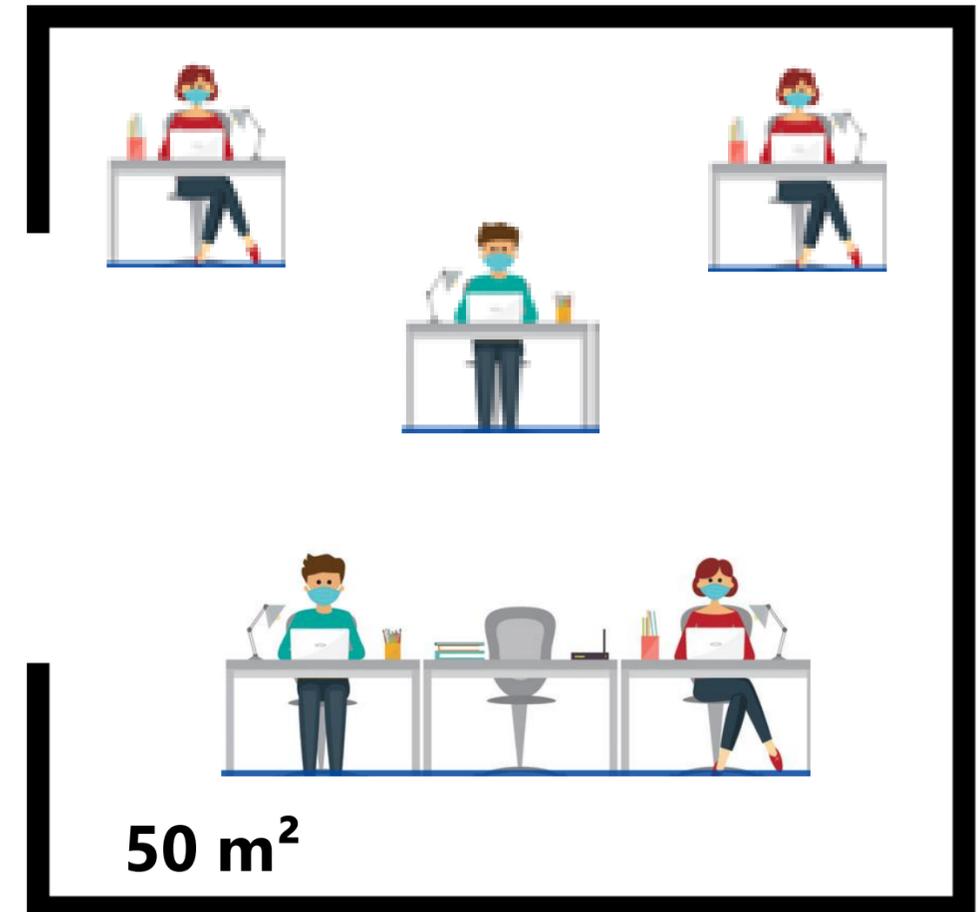
Anticiper le retour au travail

Calculer l'occupation maximale des différents espaces de travail et de vies (« jauge »)

Surface résiduelle/4m² = nombre maxi de personnes

Surface résiduelle = surface totale – surface de circulation – surface mobilier (bureaux, armoires)

Ex : open-space de 50 m² - 10 m² pour la circulation – 18 m² mobilier (6 bureaux de 2 m² + 6 armoires de 1 m²)/4 m² = **5 personnes**



[Protocole national de déconfinement pour les entreprises](#) (Ministère du travail, 9 mai 2020)

Anticiper le retour au travail

Recenser les besoins

- ▶ Etablir la liste des postes de travail essentiels en présentiel et celle pouvant être en télétravail
- ▶ Identifier les moyens humains, techniques et organisationnels à mettre en œuvre
- ▶ Designer un référent COVID pour piloter les actions
- ▶ Identifier les personnes ayant des contraintes familiales ou des contraintes liées au transport
- ▶ Gérer les salariés absents pour raisons de santé



1	Postes présents Postes distants	✓
2	Ressources humaines	✓
3	Matériel, EPI	✓
4	Organisation	✓
5	Salariés absents	✓



AST67 : [Guide : aide au plan de reprise d'activité](#)

Anticiper le retour au travail

Evaluer le risque biologique et les risques associés aux modifications techniques et organisationnelles induites par le coronavirus

- ▶ **Mettre à jour le DUERP** et y annexer les mesures prises
- ▶ Revoir les protocoles en place en prenant en compte le mode « dégradé » et adapter avec la réalité du travail

Les mesures de protection relatives à la lutte contre la COVID ne doivent en aucun cas faire oublier celles relatives à l'activité de l'entreprise.

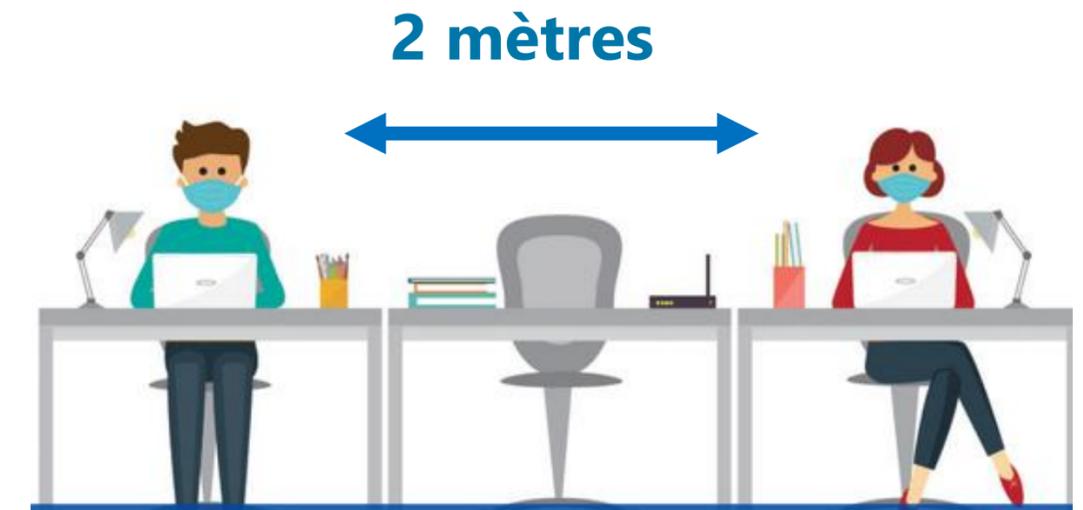


AST67 : [Webinaire Document Unique, accompagnement à distance, ateliers collectifs pour le 2nd semestre : prestationstp@ast67.org](mailto:prestationstp@ast67.org)

Anticiper le retour au travail

Revoir l'implantation des postes de travail, des bureaux :

- ▶ Privilégier 1 personne par bureau
- ▶ Eviter le face à face, permettre une distance physique de 2 m
- ▶ Utiliser des écrans en plexiglas pour séparer, notamment dans le cas d'un accueil-clients



INRS : [Outil de conception 3D pour repenser les espaces de travail](#)

Anticiper le retour au travail

Revoir l'organisation des équipes : les horaires de travail, les temps de pauses :

- ▶ **Privilégier le télétravail** en continu ou en alternance
- ▶ Planifier un retour progressif au travail en fonction des besoins
- ▶ Echelonner l'arrivée et le départ, les pauses pour limiter les croisements de personnes



AST67 : [Webinaire Télétravail, guide Télétravail et accompagnement à distance](#) - prestationstp@ast67.org

Anticiper le retour au travail

Faciliter le retour au travail des salariés

- ▶ **Communiquer** en amont pour anticiper les craintes des salariés, expliquer les enjeux de santé et informer des nouvelles mesures
- ▶ Afficher les consignes dans toute l'entreprise
- ▶ **Prévoir un temps d'accueil « sécurité biologique »** : consignes, équipements de protection, matériels ou outils individuels pour éviter le partage, kit de retour
- ▶ Créer une cellule d'écoute pour partager les difficultés ressenties, les remontées d'informations



Consignes



Gel
hydroalcoolique



Masque

Moyens de communication

- ▶ Affichage des consignes dans tous les lieux et espaces de travail
- ▶ Diffusion de tutoriels
- ▶ Formation pratique aux gestes barrières, au port des équipements de protection
- ▶ Accueil sécurité à la reprise
- ▶ Audit au poste de travail



Affiches INRS

Anticiper le retour au travail

Recommander le transport individuel pour le trajet domicile-travail.

Dans le cas d'un co-voiturage

- ▶ Se laver les mains avant / après le trajet
- ▶ Maxi 2 personnes (assises en diagonale)
- ▶ Porter un masque
- ▶ Abaisser une fenêtre pendant le trajet



Associer toutes les parties prenantes

- ▶ **Le CSE ou des représentants du personnel**
 - ▶ Co-élaborer et communiquer des règles d'hygiène et de sécurité claires
 - ▶ Mettre à jour le document unique d'évaluation des risques
- ▶ **Le service de santé au travail**
 - ▶ Adapter les protocoles sanitaires
 - ▶ Accompagner les retours post Covid
 - ▶ Gérer les personnes vulnérables
- ▶ **Le référent Covid-19, référent sécurité dans l'entreprise**
 - ▶ Mettre en œuvre les nouvelles consignes : EPC, EPI
 - ▶ Réaliser des audits du déploiement des protocoles

Gérer les flux dans l'entreprise

Organiser la circulation des personnes sur un site

- ▶ Limiter le nombre de personnes présentes simultanément sur le lieu de travail, les espaces communs, les vestiaires, les ascenseurs, etc.
- ▶ Matérialiser les flux de déplacements des piétons pour limiter les croisements de personnes : fléchage au sol, sens interdit, sens unique de circulation dans les couloirs, les escaliers, etc.



Nombre maxi



Sens de la file



Attendez ici

Gérer l'accès dans les locaux

Accès des personnes de l'entreprise

- ▶ Connaître les consignes
- ▶ Procéder au **lavage immédiat des mains**
- ▶ Suivre le marquage au sol



Accès des personnes extérieures (transporteur, livreur, visiteur, ...)

- ▶ Transmettre les consignes en amont
- ▶ Demander un **lavage immédiat des mains**, encourager le port du masque (en fournir si possible)
- ▶ Vérifier que les procédures et consignes sont connues puis accompagner chaque intervenant
- ▶ Prévoir un dépôt à la réception du courrier, colis, etc : éviter la diffusion immédiate



Gérer les locaux communs

Dans les salles d'attente, lieux de vies, vestiaires, sanitaires



- ▶ **Afficher les consignes** : nombre de personnes maxi, consignes d'hygiène, de distanciation, etc.
- ▶ Matérialiser la distance (marquage au sol, ôter des chaises...)
- ▶ Laisser les portes ouvertes, sinon ouvrir avec un chiffon ou le coude
- ▶ Condamner les distributeurs, machine à café et fontaine à eau
- ▶ **Aérer régulièrement**



Espace fumeur

- ▶ Interdire le regroupement autour des cendriers
- ▶ Ne pas cracher
- ▶ Jeter les mégots dans les poubelles prévues

Gérer les réunions

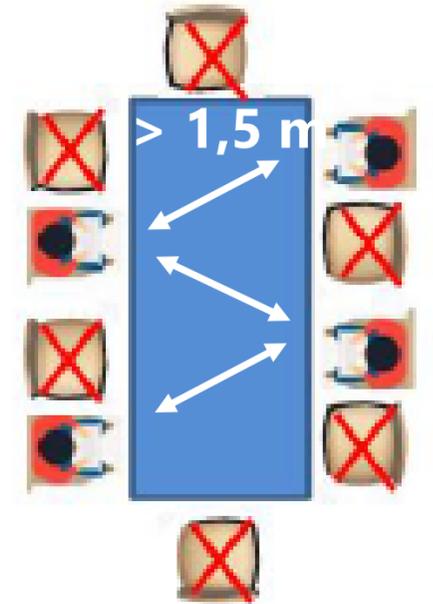
Eviter les réunions de personnes

- ▶ Annuler, reporter, réduire : les réunions en présentiel, les déplacements entre sites, les déplacements professionnels
- ▶ Privilégier les visioconférences, mails, téléphone



Pour les réunions autorisées

- ▶ Limiter au maximum le nombre de participants
- ▶ Se placer en quinconce ou disposer des écrans
- ▶ Retirer tous les objets (décoration, stylos, etc)
- ▶ Mettre un kit de nettoyage dans la salle
- ▶ **Aérer régulièrement et minimum 15 min entre 2 réunions**



Mettre en place une politique globale d'hygiène

Mettre en place des protocoles de nettoyage :

- ▶ De tout ce qui est régulièrement touché : Rampes d'escaliers, boutons des ascenseurs, bornes d'accueil du public, badgeuse, poignées de porte, interrupteurs, boutons de l'imprimante, des commandes de machines, des outils, ...
- ▶ Sols, surfaces de mobilier
- ▶ Vêtements de travail



Prévoir la traçabilité des actions de nettoyage :

- ▶ Notamment en cas de succession d'équipes



Intensifier le nettoyage et augmenter sa fréquence !

Mettre en place une politique globale d'hygiène

Nettoyer et désinfecter

- ▶ Porter les équipements de protection
- ▶ Préférer le balai humide. Eviter l'aspirateur.
- ▶ Les moquettes pourront être dépoussiérées au moyen d'un aspirateur muni d'un filtre HEPA
- ▶ **Aérer** après le nettoyage
- ▶ Désinfectant commercial (NF EN 14476). Eau de javel



Vêtements de travail :

- ▶ Ne pas laisser emporter les vêtements de travail à la maison
- ▶ Assurer le nettoyage sur place à 60° pendant 30 minutes



Mettre en place une politique globale d'hygiène

Hygiène au poste de travail sur écran

- ▶ Nettoyer le clavier, souris, écran, régulièrement
- ▶ Privilégier l'utilisation du haut parleur au combiné du téléphone

Hygiène au poste de travail, en cas d'accueil du public

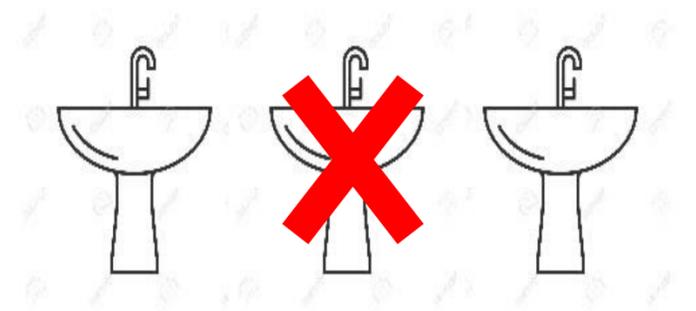
- ▶ Prévoir une désinfection des mains à l'arrivée du public
- ▶ Installer des pare-gouttelettes, des plexiglas
- ▶ Mettre des films étirables sur les objets manipulés par le public
- ▶ Exiger le port de masques, éventuellement en distribuer :
 - ▶ dans les espaces clos et confinés
 - ▶ si la distance de 2 m ne peut pas être respectée



Mettre en place une politique globale d'hygiène

Hygiène des sanitaires et leur utilisation

- ▶ Condamner un lavabo sur deux
- ▶ Laisser couler l'eau pour évacuer le volume qui a stagné dans les canalisations intérieures pendant la durée de fermeture (bactéries)
- ▶ Mettre à disposition
 - ▶ Lingettes désinfectantes pour la lunette, la commande de la chasse et la poignée de porte
 - ▶ Savon, essuie-mains à usage unique (proscrire le tissu et le séchage soufflant), poubelle à pédale.



Ne pas jeter les lingettes dans les toilettes
pour éviter de boucher les canalisations

Mettre en place une politique globale d'hygiène

▶ Afficher les consignes :

- ▶ Lavage des mains
- ▶ Fermer l'abattant des WC avant de tirer la chasse d'eau



Mettre en place une politique globale d'hygiène

Organiser la gestion des déchets

- ▶ Vider quotidiennement les poubelles et autres conditionnements selon la nature des déchets
- ▶ Utiliser un double sac
- ▶ Utiliser des poubelles à pédale
- ▶ Conserver 24 h puis éliminer via la filière ordures ménagères

- ▶ **Pour les milieux sanitaires :**
 - ▶ Organiser la gestion des déchets selon une filière DASRI spécifique



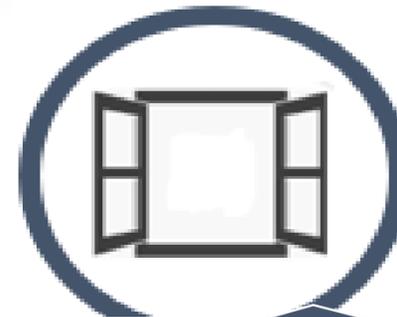
Aérer les locaux

Procéder à une aération régulière des pièces par les ouvertures naturelles :

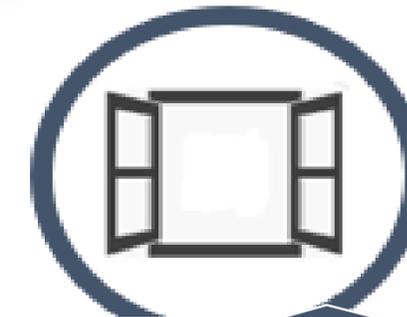
- ▶ 15 minutes 3 fois/jour

Proscrire le brassage d'air ambiant :

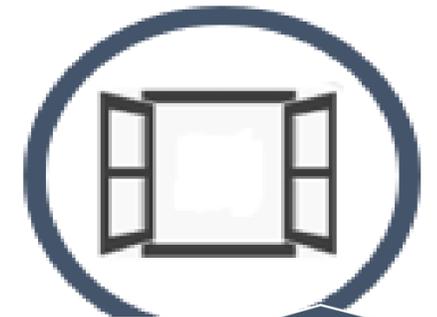
- ▶ Ventilateur fixe ou mobile
- ▶ Climatiseur fixe ou mobile



15 minutes



15 minutes



15 minutes

Ventilateur mobile



Climatiseur mobile



Climatiseur fixe



Ventilation mécanique

- ▶ Laisser le système de ventilation en marche 24h/24, 7jours sur 7
- ▶ Ne désactiver pas la ventilation la nuit et le week-end. Il vous est possible de réduire la vitesse lors de période d'inoccupation
- ▶ Désactiver les système de recyclage d'air/recirculation d'air
- ▶ Dans le cas des bâtiments équipés d'une centrale de traitement d'air, basculer les unités de traitement d'air avec apport à 100% d'air neuf
- ▶ Maintenir un entretien régulier des filtres



AST67 : [Fiche conseil express ventilation et climatisation](#)

Sécurité informatique

- ▶ Utiliser des outils sécurisés : pour les visioconférences
- ▶ Respecter les consignes de sécurité de votre entreprise
- ▶ Appliquer les mises à jour de sécurité
- ▶ Utiliser un anti-virus
- ▶ Renforcer la sécurité de vos mots de passe
- ▶ Se méfier des messages inattendus



[Conseils pour les entreprises et salariés](#)

Organiser le dialogue social

- ▶ **Informez et formez vos salariés sur les nouveaux dispositifs sanitaires**
- ▶ **Communiquer** avec vos collaborateurs sur :
 - ▶ les décisions prises
 - ▶ votre plan de reprise d'activité
 - ▶ vos contraintes
 - ▶ les possibilités d'un accompagnement psychologique
- ▶ Garder le lien avec les collaborateurs en télétravail
- ▶ Penser aux dérogations pour se déplacer au-delà de 100 kms
- ▶ Anticiper les reprises du travail post Covid et personnes vulnérables



Impliquer les salariés est la clé de la réussite pour obtenir l'adhésion aux consignes de sécurité et d'hygiène

CONTACTS A RISQUES

Nouveaux référentiels : Contacts à risque

- ▶ **Contacts en l'absence de mesures de protection efficaces** pendant toute la durée du contact :
 - ▶ Hygiaphone ou autre séparation physique (*vitre*),
 - ▶ Masque chirurgical ou FFP2 porté par le cas **OU** le contact,
 - ▶ Masque grand public fabriqué selon la norme AFNOR, ou équivalent porté par le cas **ET** le contact.

Santé Publique France, 7 mai 2020



Définition conditionnelle : en l'absence d'EPI

Contacts à risque

- ▶ **Ayant eu un contact direct**
avec un cas,
en face à face,
à moins d'1 mètre
quelle que soit la durée (*ex. conversation, repas, flirt, accolades, embrassades*).



Quelle que soit la durée

Contacts à risque

- ▶ **Ayant partagé un espace confiné** (*bureau ou salle de réunion, véhicule personnel, train, avion...*) **pendant au moins 15 minutes** avec un cas ou étant resté en face à face avec un cas durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement.
- ▶ En revanche, des personnes croisées dans l'espace public de manière fugace ne sont pas considérées comme des personnes-contacts à risque.



Confinement : attention !

LA PREVENTION INDIVIDUELLE

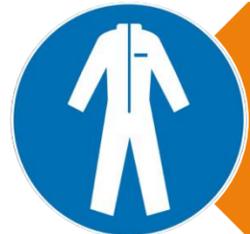
Fournir les équipements de protection nécessaires à l'activité



Masques obligatoires lorsque la distanciation physique ne peut pas être respectée et lorsque des mesures spécifiques l'imposent



Eventuellement visière ou écran facial si contact étroit avec public
Ou Effort physique important



Tablier ou blouse



Gants



AST67 : [Webinaire masques, fiche conseil express « les masques dans le cadre de la lutte contre la Covid-19 »](#)

Les différents types de masques



	Masque chirurgical	Masque FFP1,2,3 sans valve	Masque FFP1,2,3 avec valve	Masque grand public catégorie 1	Masque grand public catégorie 2
Usagers	Santé et professionnel spécifique	Santé et autre professionnel selon les risques dans l'activité (BTP)		Personnel avec contact régulier	Personnel avec contact occasionnel
Performances de filtration	I 95% II 98% IIR 98% 3 microns	FFP1 80%	FFP2 94% FFP3 99% 0,6 microns	90% 3 microns	70% 3 microns
Vous protège	Partiellement - ne protège pas des petites particules en suspension dans l'air	Oui		Partiellement – ne protège pas des petites particules en suspension dans l'air	
Protège les autres	Oui	Oui	Non	Oui	Oui
Durée du port	4h	8h		4h	
Marquage Exigences	CE, référence datée de la norme EN 14683 , type de masque	CE, référence datée de la norme EN 149 , classe d'efficacité		Performances de filtration et logo garantissant la filtration pour au moins 5 lavages (réutilisables)	

Visière ou écran facial



- ▶ **Protection des yeux et du visage pour le personnel affecté à des postes avec un contact régulier avec le public (commerces, agents de sécurité, chantiers, etc.)**
- ▶ Equipement de protection des yeux et du visage, selon la norme **EN 166**.
- ▶ Protège une grande partie du visage (yeux, nez et bouche).
- ▶ Ne protège pas des particules en suspension : n'a pas l'efficacité de filtration des masques.
- ▶ **Porter une visière + un masque**, sauf dans les situations où le port du masque est contraignant (effort physique important). Dans ce cas, demander l'avis à votre médecin du travail.

La visière n'est pas une protection respiratoire.

Les 4 étapes pour une bonne utilisation du masque

1 : Hygiène

- ▶ Se laver les mains avec du savon ou gel hydroalcoolique pendant 20 à 30 secondes avant de porter le masque et de le retirer

2. Port du masque

- ▶ Placer le masque dans le bon sens
- ▶ Bien l'ajuster et couvrir nez-bouche-menton



3. Retrait du masque

- ▶ Se laver les mains avant et après
- ▶ Retirer le masque par les élastiques sans toucher le devant

4. Élimination ou lavage du masque

- ▶ Jeter dans un double sac poubelle et conserver 24h
- ▶ Laver selon notice

Approvisionnement des masques, des EPI

Dans le Grand Est :

- ▶ Depuis le 17 avril, la Région a initié la plateforme : barriere-covid19.fr
- ▶ Liste de fournisseurs : <https://www.alsace-eurometropole.cci.fr/comment-se-fournir-en-masques-et-epi>
- ▶ <https://www.ast67.org/une-plateforme-internet-pour-commander-des-masques-et-des-epi/>

Les plateformes dédiées mises en place à l'initiative du Gouvernement :

- ▶ Plateforme de commande de masques dédiée TPE-PME de moins de 50 salariés : <https://masques-pme.laposte.fr/>
- ▶ StopCovid19.fr (PME, ETI)
- ▶ CdiscountPro.com (TPE-PME)

Liste des entreprises actuellement en capacité de fournir des masques avec les garanties requises : <https://www.entreprises.gouv.fr/covid-19/liste-des-tests-masques-de-protection>

Liens utiles

[**Foire aux Questions**](#)

[**Revoir le webinar consacré au masque**](#)

[**Fiche conseil express sur les masques de protection**](#)

[**Comment se laver les mains efficacement ?**](#)

AIDE FINANCIERE

OBJECTIF REPRISE :

**APPUI POUR FIABILISER LA REPRISE
OU LA POURSUITE D'ACTIVITÉ DES TPE-PME**

Subvention « Prévention Covid »

TPE – PME

- 1 à 49 salariés
- Travailleur indépendant sans salarié

Achats ou locations du
14 mars au 31 juillet
2020

- Mesures barrières et distanciation
- Mesures hygiène et nettoyage

Subvention de 50%
HT, plafonné à 5000€

- 1000€ HT minimum d'investissement
- 500€ HT pour le salarié indépendant



<https://www.ameli.fr/bas-rhin/entreprise/covid-19/une-subvention-pour-aider-les-tpe-et-pme-prevenir-le-covid-19-au-travail>

Objectif reprise : TPE et PME

Le Ministère du Travail lance à partir du 19 mai 2020 « Objectif reprise »

- Dispositif d'appui pour aider les entreprises de moins de 250 salariés



anact.fr/objectifreprise et travail-emploi.gouv.fr

RETOUR AU TRAVAIL LE SUIVI INDIVIDUEL

Le retour des salariés

Visite de reprise ou visite à la demande de l'employeur

- ▶ AST67 : en téléconsultation
- ▶ Cas post Covid
- ▶ Personnes vulnérables : Décret n° 2020-521 du 5/5/2020
 - ▶ **Nouvelles règles à compter du 1^{er} mai**
 - ▶ **Déclaration d'interruption de travail**
- ▶ Cas Covid possibles ou contacts à risque : Décret n°2020-549 du 11 mai
 - ▶ **Arrêt de travail**

Critères de la vulnérabilité selon le HCSP

- ▶ 1° Etre âgé de 65 ans et plus ;
- ▶ 2° Avoir des antécédents (ATCD) cardiovasculaires : hypertension artérielle compliquée (avec complications cardiaques, rénales et vasculo-cérébrales), ATCD d'accident vasculaire cérébral ou de coronaropathie, de chirurgie cardiaque, insuffisance cardiaque stade NYHA III ou IV ;
- ▶ 3° Avoir un diabète non équilibré ou présentant des complications ;
- ▶ 4° Présenter une pathologie chronique respiratoire susceptible de décompenser lors d'une infection virale : (broncho pneumopathie obstructive, asthme sévère, fibrose pulmonaire, syndrome d'apnées du sommeil, mucoviscidose notamment) ;
- ▶ 5° Présenter une insuffisance rénale chronique dialysée ;
- ▶ 6° Etre atteint de cancer évolutif sous traitement (hors hormonothérapie) ;
- ▶ 7° Présenter une obésité (indice de masse corporelle (IMC) > 30 kgm²) ;

➔ **En cas de doute, rapprochez vous de votre médecin traitant ou votre médecin du travail**

Critères de la vulnérabilité selon le HCSP

- ▶ 8° Etre atteint d'une immunodépression congénitale ou acquise :
 - ▶ médicamenteuse : chimiothérapie anti cancéreuse, traitement immunosuppresseur, biothérapie et/ou corticothérapie à dose immunosuppressive ;
 - ▶ infection à VIH non contrôlée ou avec des CD4 < 200/mm³ ;
 - ▶ consécutive à une greffe d'organe solide ou de cellules souches hématopoïétiques ;
 - ▶ liée à une hémopathie maligne en cours de traitement ;
- ▶ 9° Etre atteint de cirrhose au stade B du score de Child Pugh au moins ;
- ▶ 10° Présenter un syndrome drépanocytaire majeur ou ayant un antécédent de splénectomie ;
- ▶ 11° Etre au troisième trimestre de la grossesse.

⇒ **En cas de doute, rapprochez vous de votre médecin traitant ou votre médecin du travail**

Accompagnement psychologique des salariés

Pourquoi ?

- ▶ Rupture avec l'activité professionnelle
- ▶ Décalage entre les salariés qui étaient en activité partielle et les salariés en télétravail
- ▶ Rupture du lien social

Comment ?

- ▶ **3 dispositifs AST67 à disposition** :
 - ▶ Secteur sanitaire et social
 - ▶ Grandes entreprises
 - ▶ TPE PME : dispositif spécifique

→ Webinaire sur les impacts psychologiques et psycho-sociaux.

**SURVEILLANCE DE L'APPARITION
DU VIRUS :
OÙ EN EST-ON ?**

Accès à l'entreprise

- ▶ **Recommander aux salariés de rester à domicile lorsqu'ils sont cas Covid possible :**
 - ▶ Recommander en cas de sensation de fièvre, la prise de température systématique le matin avant le lever
 - ▶ Une température rectale $> 37,8$ (avec sans fièvre)
 - ▶ *La température cutanée enregistre environ $- 0,4^{\circ}\text{C}$ par rapport à la température rectale*
- ▶ **Etablir un protocole de prise en charge d'un cas COVID-19 sur le lieu de travail**

Cas possibles

Nouvelle définition pour la population générale

Toute personne symptomatique

ayant ou non été en contact à risque avec un cas confirmé
dans les 14 jours précédant l'apparition des symptômes suivants :

**La durée d'incubation varie
de 3 à 5 jours en général
jusqu'à 14 jours**



**NB : cette personne a été elle-même
contaminante 48h avant ses symptômes**

Nouveaux référentiels : cas possibles

- ▶ **Infection respiratoire aiguë avec une fièvre ou une sensation de fièvre**
- ▶ **ou la survenue brutale :**
 - ▶ Fatigue inexplicquée
 - ▶ Courbatures
 - ▶ Maux de têtes en dehors d'une pathologie migraineuse connue
 - ▶ Perte ou modification de l'odorat ou hyposmie sans rhinite associée
 - ▶ Perte ou modification du goût

Santé Publique France, 7 mai 2020



Nouvelle définition pour la population générale

Stratégie de dépistage des cas COVID et des cas Contact

- ▶ Dépistage précoce des cas COVID et contact à risque.
- ▶ Traçage : dispositif de recherche des cas contact.
- ▶ Isolement : 14 jours.
- ▶ Contrôle PCR à J+7 si négatif : isolement moins strict.
- ▶ **Pas de reprise du travail avant J+14.**



Nouvelle définition pour la population générale

Si le cas COVID est confirmé

Sur le traçage des cas contacts professionnels

- ▶ Identification et prise en charge des contacts
 - ▶ par le médecin prenant en charge le cas
 - ▶ Les plateformes de l'Assurance Maladie

- ▶ Les acteurs de traçage pourront s'appuyer sur **les services de santé au travail pour faciliter l'identification des contacts et leur qualification à risque**



Protocole national de déconfinement

Dépistage de la contagiosité : tests RT PCR

Dépistage à partir d'un frottis de l'arrière nez par écouvillon

- ▶ Utile uniquement pour les personnes qui présentent des symptômes
 - ▶ Sauf cas particuliers : les établissements médico-sociaux avec hébergement collectif
- ▶ Selon les études, environ 30% de **faux négatifs**
- ▶ **Ce qui signifie que dans 30% des cas, le salarié peut être contagieux alors que son test est négatif !**

Dépistage de l'immunité par sérologie

- ▶ Sérologie avec titrage des anticorps sur prélèvement sanguin
- ▶ Sérologie sur goutte de sang. Réponse : oui / non
- ▶ **Une sérologie négative n'élimine pas une contagion en cours**
- ▶ **Une sérologie positive :**
 - ▶ Semble garantir l'immunité mais sans indication de durée
 - ▶ Ne dispense pas des gestes barrières (possibilité de contagion manuportée)
- ▶ Réservé aux situations définies par la HAS (certains cas individuels et dépistage collectif chez les personnels soignants et les personnels d'hébergement collectif asymptomatiques (PCR -)

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT D'AST67 A LA CRISE SANITAIRE

PRA AST67

- ▶ **Depuis le 17 mars : plateforme COVID-19**
- ▶ **A compter du 4 mai 2020 :**
 - ▶ 30 équipes dans 7 secteurs : téléconsultation et conseils à distance
 - ▶ Pour connaître votre centre : <https://www.ast67.org/repererez-nos-centres-medicaux-operationnels>
- ▶ **A compter du 25 mai 2020**
 - ▶ 50 équipes travaillant en plateforme
- ▶ Le suivi individuel continue d'être assuré en téléconsultation chaque fois que c'est possible
- ▶ En présentiel avec le salarié lorsque c'est nécessaire
- ▶ Suivez l'évolution de notre organisation sur notre site internet : www.ast67.org
- ▶ Pas de prise de rendez-vous depuis l'espace adhérents.

Dispositif d'accompagnement d'AST67

Plateforme Covid

14 centres : 50 équipes

- ▶ Téléconsultation
- ▶ Conseils

Participation
aux CSE

Réseaux sociaux

Accompagnements :

- psychologique
- mise en place du PRA
- mise à jour de votre DU
- prévention TMS
- Webinars thématiques

Site internet :
www.ast67.org

Démarche
pro-active

Ressources

- ▶ [Ministère du travail - Fiches métiers](#)
- ▶ [Ministère des solidarités et de la santé](#)
- ▶ [Outils AST67](#) : guide PRA, guide télétravail, fiche conseil express masques
- ▶ [Tous nos webinaires en replay](#)

AST⁶⁷

Alsace Santé au Travail

Partenaire des entreprises



Merci de votre attention

Avez-vous des questions ?



Pour nous suivre :
www.ast67.org